

Délibération du Conseil Municipal**D.2023-067****Commune de LAUZERTE****ACTE : 1.4.3**

L'an deux mille vingt-trois et le 30 Août à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, MAZILLE.
MRS BAIADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : MME BOURCIER A M. CAM.
MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MRS. BADOE, BERTHAUX.
MME NEGRE.

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 24/08/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET** : "AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION GENERALE AU POLE INFORMATIQUE PRESTATION DE SECURISATION DE LA MESSAGERIE ET DE SENSIBILISATION AUX RISQUES CYBER"

Vu la délibération D2020.12.09-08 d'adhésion au pôle informatique du CDG 82

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Lauzerte est adhérente au Pôle Informatique du CDG82 et qu'elle bénéficie dans ce cadre d'un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la messagerie électronique étant aujourd'hui le vecteur privilégié par les cybercriminels pour mener leurs attaques, le CDG82 propose deux solutions pour réduire ces risques :

- Une **solution d'antispam** contre les menaces informatiques contenues dans les courriels. Pour réaliser cela, nous avons retenu l'outil « **Protect** » de la société française MailinBlack.
- Une solution de **sensibilisation au phishing** avec l'outil "**Cyber Coach** », cette solution est également proposée par l'éditeur MailinBlack.

Monsieur le Maire précise que la commune utilise déjà ces outils via un autre fournisseur mais que le tarif de l'offre proposée par le CDG82 est particulièrement attractif dans le cadre d'un achat groupé.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'adhésion à cette nouvelle prestation et donne lecture de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** : le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING